



Union Nationale  
du Sport Scolaire

# FICHE SPORT

# 23|24

# EQUITATION

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur National Adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Edouard ANDREASSIAN

## FFE

Martin DENISOT

CTN

Audrey POUPARDIN

Membre du Comité fédéral

Claire LACROIX

## UNSS

Sylvie HEITZ

EQUIFUN

Elise CORNEVAUX

Sophie CHAMOULEAU

Amandine BAILLEUL

Sport Partagé

Déléguée Technique UNSS

JULIE POINSOT

# Dispositions Générales

---

[LIEN](#)

## Conditions de participation spécifiques pour les championnats de France par équipes d'établissement d'Équitation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- les cavaliers de niveaux Galops 4 à 9

(Attention : le niveau de Galop requis sera celui obtenu au 28 mai 2024)

Les licenciés FFE devront renseigner le numéro de licence lors de l'inscription

## Conditions de participation spécifiques pour les championnats de France par équipes excellence Équitation

Pour participer au championnat de France UNSS EQUITATION 2023, il faut au minimum :

- COLLEGE et LYCEE / Galop 3 ou attestation de niveau du Galop 3 donné par un BPJEPS

Interdiction au CF UNSS 2024 pour les sportifs appartenant ou ayant appartenu au groupe France de PONY GAMES

## Championnats de France UNSS Équitation Collèges Équipes d'Établissement

	<b>COLLÈGES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets 1 <sup>ère</sup> année (1 maximum)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<b>4 compétiteurs</b> (Galop 3 maximum et 3 galops 3 au maximum ou attestation de niveau) <b>Galop au 28 mai 2024</b> Mixité autorisée
JEUNE JUGE <b>AVEC UN CASQUE</b>	1 Jeune juge par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer au championnat de France
JEUNE COACH <b>AVEC UN CASQUE</b>	1 Jeune coach certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France
RÈGLEMENT	CF règlement UNSS 2024
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<b>Niveau académique avec quotas attribués aux académies (voir en page 11)</b> >1 qualifié : A l'issue des championnats d'académie, déterminer la règle de qualification au CF parmi les 3 catégories >2 qualifiés : premier collège établissement et premier au classement scratch en excellence (collèges - lycées) >3 qualifiés : premier de chaque catégorie (collèges ETAB, collèges EXC et lycées EXC) >La CMN détermine l'attribution des éventuels repêchages, prioritairement dans les académies à deux qualifiés (Catégorie non pourvue repêchée). Ne pas hésiter à effectuer une demande de repêchage auprès des services régionaux
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>54 équipes au total sur les championnats établissement et excellence</b>
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges

## Championnats de France UNSS Équitation Équipes Excellence

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets 1 <sup>ère</sup> année (1 maximum)	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<b>4 compétiteurs</b> Mixité autorisée	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France	
REGLEMENT	UNSS et FFE	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). <b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique avec quotas attribués aux académies (voir en page 11) >1 quota : A l'issue des championnats d'académie, déterminer la règle de qualification au CF parmi les 3 catégories >2 quotas : premier collègue établissement et premier au classement scratch en excellence (collèges – lycées) >3 quotas : premier de chaque catégorie (collèges ETAB, collèges EXC et lycées EXC) >La CMN détermine l'attribution des éventuels repêchages, prioritairement dans les académies à deux qualifiés (Catégorie non pourvue repêchée). <b>Ne pas hésiter à effectuer une demande de repêchage auprès des services régionaux</b>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>54</b> équipes au total sur les championnats établissement et excellence	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées Champion de France UNSS Excellence lycées professionnels

# Championnats de France UNSS Équitation

## Sport Partagé

	<b>COLLÈGES SPORT PARTAGÉ</b>	<b>LYCÉES SPORT PARTAGÉ</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets 1 <sup>ère</sup> année (Limité à 1 pour les valides)	Minimes Cadets Juniors Seniors (1 <sup>ère</sup> année en situation de handicap)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs dont au moins 2 élèves en situation de handicap. Possibilité d'avoir 4 compétiteurs en situation de handicap	
	Mixité possible	
JEUNE JUGE  <b>Avec CASQUE</b>	1 Jeune Juge certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur.	
JEUNE COACH  <b>Avec CASQUE</b>	1 Jeune coach de niveau académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra pas participer aux Championnats de France. Il peut guider un élève en situation de handicap	
REGLEMENT	Règlement spécifique équitation en sport partagé incluant les compensations par classification disponible sur OPUSS En annexe de la fiche sport : Tableau des classifications pour les ESH 2020 et tableau des compensations.	
TENUE DE COMPÉTITION	<b>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.</b> Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral 2020.2024	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de 2 épreuves : Equifun + 4 jeux Pony-Games <b>Equifun</b> : prise en compte des compensations de temps pour les élèves en situation de handicap. Cumul pour l'ensemble de l'équipe des temps des deux élèves en situation de handicap et du meilleur temps des élèves valides. <b>Pony-Games</b> : 2 élèves en situation de handicap minimum dans l'équipe. Compensations additionnées pour effectuer un départ différé du premier cavalier. Classement par addition des points obtenus dans chacune des épreuves du combiné, séparément pour les collèges et les lycées. Le bilan, effectué lors de l'accueil au CF, détermine les compensations en temps. Coachs : accompagnement des élèves en situation de handicap sur le parcours en C4	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Participation obligatoire au championnat académique Remontée de la demande de participation au championnat de France sur udb par le SR UNSS en précisant le classement de l'AS et le nombre d'équipes engagées en sport partagé dans la catégorie. <b>Ces éléments permettront à la CMN de déterminer les équipes qualifiées.</b>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	6	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges Sport Partagé	Champion de France UNSS Lycées Sport Partagé

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

**1<sup>er</sup> mai 2024** pour les collèges et lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur OPUSS**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

## Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

---

### Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFE

Une certification nationale UNSS permet l'accès à la responsabilité de juge EQUIFUN au niveau fédéral, sous réserve d'être licencié(e) FFE (cf. livret du jeune juge en équitation).

Annexe 1

---

**Associations Sportives championnes de France en 2022 et 2023 aux Championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

NEANT

Annexe 2

---

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2023 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT

Annexe 3

---

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2023 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NEANT

## Annexe 5 - Règles Equitation / SPORT PARTAGÉ

### Comment définir la compensation de points de l'élève en situation de handicap ?

#### Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes, qui encadrent les élèves toute l'année, de définir leur profil et de le transmettre dès l'inscription. Les professeurs d'EPS se réfèrent à l'annexe de la fiche sport « *Classification des ESH* » afin de la remettre à la CMN lors de l'accueil du Championnat.

#### Pendant le Championnat

Aucune réclamation par une équipe participant au championnat ne sera autorisée pendant celui-ci. Une vérification concernant le respect du règlement et notamment sur les profils déclarés de sportifs sera effectuée par la « CMN – Sport partagé » et sera valable pour toute la durée du championnat. À l'issue du testing, passé au moment de l'accueil du championnat de France, la classification des élèves en situation de handicap, peut évoluer au cours de la compétition. Seuls les membres de la CMN peuvent prendre cette décision.

<b>Compensation de temps en EQUIFUN et PONEY GAMES</b>	0"	10"	15"	20" Aide possible à pied sans toucher les rênes	40" aide possible à pied sans toucher les rênes
				10" si aide à pied en touchant les rênes	20" Possibilité d'aide à pied et de prendre les rênes
<b>Compensation</b>	C1	C2	C3	C4	C5
<b>Handicap cognitif</b>	Pas de trouble	Handicap mental et léger	Handicap mental léger et problème de repérage dans l'espace	Handicap mental moyen	Handicap mental prononcé
<b>Handicap déficients visuels</b>			DV 3 : mal voyant 1/10 ≥ AV ≥ 1/50	DV2 : mal voyant ≥ à 1/50	DV1 : non voyant. Acuité visuelle AV : 0*
				Aide à pied oral et visuel sans toucher et aider le cavalier	
<b>Handicap moteur</b>			G4	G3	G1 et G2

Les compensations sont intégrées à la composition de l'équipe, chaque équipe devra présenter en permanence deux élèves en situation de handicap pour chaque épreuve.

Les compensations et la composition de l'équipe devront être validées en amont, au niveau départemental, académique ou inter-académique, en collaboration avec des intervenants FFH ou Sport Adapté.

Chacun peut se référer au tableau de correspondance des compensations qui figure dans la fiche sport du sport partagé (en haut de cette page) et s'inspirer de la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994 (BO n°15 du 14 avril 1994).

#### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

C'est aux services régionaux UNSS de faire les remontées sur UDB à la date de forclusion.

Pour toutes informations et/ou questions : [sport.partage@unss.org](mailto:sport.partage@unss.org)

## Répartition des quotas pour le Championnat de France 2024

**Quotas** : les quotas sont revus chaque année en fonction des pratiquants déclarés sur OPUSS N-1

IA	ACADEMIE	Quotas 22-23	Licenciés 22-23 sur UDB	Nb éq. présentes au CF 2023	Proposition QUOTAS 2023-2024
1	SR Amiens	2	36	1	2
	SR Lille	2	32	1	2
2	SR Créteil	2	77	2	2
	SR Paris	1	28	1	1
	SR Versailles	1	22	0	0
3	SR Caen	2	237	2	3
	SR Rennes	2	30	4	1
	SR Rouen	3	20	1	3
4	SR Nancy-Metz	3	728	5	4
	SR Reims	2	44	1	2
	SR Strasbourg	2	179	3	2
5	SR Besançon	2	150	3	2
	SR Dijon	2	256	4	3
6	SR Nantes	3	122	5	3
	SR Orléans-Tours	2	208	4	2
7	SR Bordeaux	2	176	2	2
	SR Limoges	2	31	2	2
	SR Poitiers	2	171	3	2
8	SR Clermont-Ferrand	3	298	4	3
	SR Grenoble	1	66	0	1
	SR Lyon	2	317	1	3
9	SR Montpellier	2	157	0	2
	SR Toulouse	3	247	1	3
10	SR Aix-Marseille	2	199	2	2
	SR Corse	0	0	0	0
	SR Nice	2	0	2	1
DOM	SR Guadeloupe	0	1	0	0
DOM	SR La Réunion	0	76	0	0
DOM	SR Martinique	1	0	0	0
	Académie organisatrice	1			1
		54	3908	54	54

**Sport partagé** : 6 places

*Si le quota sport partagé n'est pas atteint, des repêchages seront gérés par la CMN en fonction des demandes et des places disponibles.*

**Repêchages** :

Des places sont souvent disponibles, uniquement sur demande de repêchage et en priorité pour les académies de 1 à deux quotas.



# Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

---

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS  
Sur notre site internet [www.unss.org](http://www.unss.org)

---

Et sur nos réseaux sociaux :

